



Le guide du parent

Camp de jour 2025



C'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants pour l'été 2025 ! Encore une fois, tout a été mis en œuvre pour répondre à vos attentes et combler vos enfants. Plusieurs changements ont été apportés, lisez attentivement ce guide! Celui-ci a été conçu pour vous transmettre des informations importantes concernant le camp de jour. Les informations qui suivent vous seront fort utiles afin de passer un été des plus harmonieux en notre compagnie.

Gilet du camp de jour : Un t-shirt du camp de jour peut être porté quand l'enfant le veut, mais il doit obligatoirement le porter lors des sorties.

IMPORTANT : Programmation 2025

Certaines activités pourront être modifiées ou annulées dans le cas où elles ne respecteraient pas les mesures sanitaires imposées par la Santé publique en lien avec la pandémie.

De plus, nous tenons à vous aviser que nous respecterons l'ensemble des mesures sanitaires recommandées par la Santé publique, et ce, durant toute la durée du camp de jour.

NOTRE MISSION ET NOS OBJECTIFS

Le camp de jour offert par St-Odilon vise la prise en charge des enfants de 5 à 11 ans sur une période de 6 semaines durant les vacances estivales.

Nos objectifs visent à :

- Favoriser le divertissement de l'enfant en proposant une programmation d'activités diverses (physiques, intellectuelles, sociales, créatives et divertissantes);
- Faire vivre aux enfants une expérience enrichissante et de qualité dont ils se souviendront;
- Assurer un milieu de vie sécuritaire;
- Effectuer la promotion des saines habitudes de vie;
- Offrir un horaire le plus accommodant possible.

LES DATES ET HEURES DU CAMP DE JOUR

Notre camp de jour sera ouvert sur une période de 6 semaines, soit du **25 juin au 22 août 2025**.

Comme les années passées, il sera fermé durant les deux semaines de la construction :

- soit du **21 juillet au 1^{er} août 2025 inclus**. Le camp sera aussi fermé le **mardi 1^{er} juillet 2025**.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR :

7h30 à 17h00

***Le service du camp de jour se termine à 17h. Il en va de même pour l'horaire de travail de l'équipe d'animation.

Vous comprendrez aisément que nos journées étant bien remplies, nous souhaitons votre collaboration pour respecter les délais prévus. Sachez que nous resterons toujours sur place avec l'enfant dont le parent est en retard. Toutefois, des frais de 5\$ par 15 minutes de retard vous seront demandés. **(Payables sur place et immédiatement) *****

JOURNÉE TYPIQUE

Accueil :	7h30 à 9h
Avant-midi :	9h à 12h
Dîner :	12h à 13h
Après-midi :	13h à 16h
Départ :	16h à 17h

Les périodes d'activités en groupe ont lieu entre 9h et 12h, puis entre 13h et 16h. Ces périodes sont susceptibles d'être modifiées selon les activités prévues de la journée. Lors des périodes d'accueil et de départ, les jeux libres sont priorisés.

Pour le dîner, l'enfant doit apporter son lunch. Des micro-ondes sont disponibles. Pour des idées et recettes saines : <http://www.trempainsante.ca/recettes>

Par contre, certains aliments sont interdits, soit : Noix, arachides et beurre d'arachides. De plus, nous interdisons l'échange de nourriture.

ABSENCE

Vous n'avez pas obligatoirement à nous informer d'une absence. Dans la mesure du possible, vous pouvez toutefois informer les monitrices d'une absence prévue. Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de partir. Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé.

DÉPART DE VOTRE ENFANT

Toujours dans l'optique de vous donner un service fiable et des plus sécuritaire, il vous sera toujours demandé un **billet écrit**, détaillé et signé par un des deux parents dans les situations suivantes :

- Vous autorisez votre enfant à quitter seul le camp de jour ;
- Vous permettez à l'enfant de partir durant la journée pour une raison particulière ;
- Vous mandatez quelqu'un pour venir chercher votre enfant (parenté, gardienne, etc.) ;
- Pour tout autre changement concernant le départ de l'enfant.

TYPES D'ACTIVITÉS

Des activités variées sont proposées afin de rejoindre la personnalité de chacun. Nous mettons de l'avant les saines habitudes de vie, la coopération, le dépassement de soi et bien sûr le plaisir.

- Activités artistiques
- Activités sportives
- Activités culinaires
- Activités scientifiques

Pour maximiser le bon fonctionnement des activités, nous prôtons la participation de tous les enfants.

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Plusieurs activités spéciales seront tenues cet été. Vous serez toujours avisés de ces activités et des détails reliés à celles-ci. Certaines activités se tiendront directement au Parc des Loisirs et ne nécessitent aucun déboursé supplémentaire de votre part.

IMPORTANT : Programmation 2025

Le calendrier des activités sera publié sur notre site internet dans l'onglet Camp de jour.

25 juin : Atelier Arche en bois avec Aurélien Biet (reporté au 2 juillet si pluie)

3 juillet : Caravane sportive (toute la journée)

8 juillet : Jeu africain avec intervenant extérieur

9 juillet : Ecoparc (payant)

16 juillet : Miller Zoo (payant)

6 août : Katag (Tournoi d'épées de mousse)

14 août : Laser Tag

20 août : Atelier des pierres avec Aurélien Biet (reportée au 13 août en cas de pluie)

20 août au 22 août : Remorque Accès Loisirs

Deux activités sont prévues cet été nécessitant des frais supplémentaires de 15 \$ chacune.

Ecoparc

mercredi 9 juillet

Miller Zoo

16 juillet

Les enfants recevront un t-shirt à l'effigie du camp de jour. Lors des sorties, les enfants doivent porter ce t-shirt.

Bel été à tous !

CODE DE VIE

La municipalité de St-Odilon a établi un code de vie dans le cadre du programme du camp de jour. Ce dernier a été établi afin de favoriser un environnement sécuritaire pour les enfants ainsi que d'assurer un climat respectueux et harmonieux.

Pour nous aider à faire en sorte que celui-ci soit respecté, une collaboration active entre la direction, les parents et l'enfant est nécessaire. Il est à noter que tout comportement de violence physique et verbale est à proscrire et qu'un manquement à répétition à un ou des éléments du code de vie peut amener certaines interventions.

Voici le code de vie qui sera en vigueur à l'été 2025 :

- 1- Je dois être respectueux envers les autres dans mes paroles et mes gestes;
- 2- Je dois être respectueux envers le matériel qui est mis à ma disposition;
- 3- Je m'amuse de façon sécuritaire;
- 4- Je ne m'éloigne pas du groupe sans permission;
- 5- Je participe activement à toutes les activités proposées pour avoir un maximum de plaisir;
- 6- Je m'habille de façon appropriée pour pouvoir bouger à mon aise;
- 7- Je laisse mes jouets personnels et appareils électroniques à la maison pour éviter tout bris et perte;
- 8- Il est interdit de lancer des roches;
- 9- Il est interdit de se battre;
- 10- Le langage vulgaire n'est pas toléré.

INTERVENTIONS

Les interventions ont pour but de faire respecter le code de vie. Chaque moniteur a été formé afin de pouvoir intervenir adéquatement dans diverses situations. Voici le processus d'intervention qui sera appliqué par chacun d'eux s'il y a un manquement au code de vie :

Étape 1

Avertissement de la part de l'animateur et un rappel des consignes à suivre.

Étape 2

Avertissement de la part du moniteur et un rappel des consignes à suivre.

Annonce de la conséquence possible.

Étape 3

La conséquence annoncée est appliquée.

Exemple de conséquences : ramasser le matériel, retrait de privilèges, retrait d'une activité, être le dernier à sortir, etc.

Étape 4

L'enfant fautif est rencontré par la direction et le responsable du camp de jour;
Entente verbale est faite avec l'enfant;
Les parents seront avisés à la fin de la journée.

Étape 5

Deuxième rencontre avec la direction et le responsable du camp de jour;
Rencontre des parents avec la direction, le responsable du camp de jour et l'enfant.

Étape 6

Suspension d'une journée complète (possibilité de 2 ou 3 journées selon la gravité du manquement);
Une rencontre avec la direction, le responsable du camp de jour, les parents et l'enfant est nécessaire avant la réintégration;

Étape 7

Suite à la réintégration de l'enfant, s'il n'y a pas d'amélioration remarquée dans le comportement de l'enfant et que ce dernier nuit au bon fonctionnement du groupe, qu'il ne respecte pas les consignes et/ou le code de vie, l'enfant sera renvoyé du camp de jour jusqu'à la fin de l'été, et ce, sans remboursement.

*** Selon la gravité des gestes posés, il est possible de passer directement de l'étape 5 à l'étape 7. À noter que malgré ce processus d'interventions établis, il reste possible que celui-ci soit adapté à la gravité des gestes posés. Le respect, sous toutes ses formes, demeure primordial. ***

FICHE MÉDICALE

Vous devez remplir la fiche médicale dans l'annexe et la ramener le plus rapidement possible.

MÉDICAMENTS

Que les médicaments soient prescrits ou non, nous recommandons aux parents ou tuteurs dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments de le faire avant ou après les heures du camp de jour.

Dans le cas où un médicament devrait obligatoirement être pris durant les heures du camp de jour, tous les médicaments prescrits doivent être remis au moniteur du camp de jour à l'arrivée (à moins d'avis contraire), au début de la journée. Les médicaments seront distribués à l'enfant, selon la posologie indiquée. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

Il est interdit au personnel du camp de jour d'administrer un médicament sans le consentement écrit du parent. Il est donc essentiel de remplir et signer la fiche médicale.

CRÈME SOLAIRE

Nous demandons aux parents que votre enfant soit déjà enduit de crème solaire lorsqu'il arrive au camp de jour et qu'il apporte un tube (ou contenant) de crème solaire.

En raison des allergies, le camp de jour de St-Odilon ne fournit pas de crème solaire aux participants. Aucun partage de crème solaire ne sera toléré entre les enfants, à moins que ceux-ci proviennent de la même famille. Certaines crèmes peuvent provoquer des réactions cutanées chez certains enfants.

À APPORTER TOUS LES JOURS

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables et qu'ils apportent les éléments suivants dans un sac à dos :

- ✓ Deux collations
- ✓ Chapeau ou casquette
- ✓ Crème solaire
- ✓ Chaussures fermées (espadrilles) ou sandales à Velcro
- ✓ Maillot de bain
- ✓ Serviette de plage
- ✓ Bouteille d'eau

Au besoin : Coton ouaté pour les matinées fraîches.

Nous vous recommandons d'identifier les vêtements et le matériel de votre enfant pour éviter les vols et les pertes.

Matériel interdit :

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives et de prévenir les blessures. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que les moniteurs l'autorisent. Cela évitera bien des disputent, des pertes et des pleurs.

Ainsi sont interdits les éléments suivants :

- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents ;
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison et appareils électroniques

De plus, les « gougounes » ou les « crocs » ne sont pas permis lors des activités sportives. Prévoyez des espadrilles dans le sac à dos, sinon l'enfant ne pourra pas participer aux activités sportives.

COORDONNÉES

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit.

Téléphone bureau municipal : (418) 464-4801

Adresse Parc des Loisirs de St-Odilon : 109 rue du Centenaire
Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec) G0S 3A0

CONCLUSION

L'été 2025 vous permettra de constater que le camp de jour est planifié dans le respect du rythme et des goûts des enfants. Tout au long de l'été, vos questions, commentaires et suggestions seront toujours les bienvenus. Nous espérons que cette programmation sera à la hauteur de vos attentes.

CAMP DE JOUR ☐

DATES: _____

AUTRES ☐

IDENTIFICATION DE L'ENFANT		IDENTIFICATION DES PARENTS	IDENTIFICATION DES PERSONNES EN CAS D'URGENCE
Nom _____		Mère Nom _____	Lien avec l'enfant _____
Prénom _____		Prénom _____	Nom _____
Sexe M F		Numéro de téléphone _____	Prénom _____
Date de naissance _____ JJMM/AAAA		Tél. au travail (si possible) _____	Numéro de téléphone _____
Âge au début du camp _____		Courriel _____	Tél. au travail (si possible) _____
Adresse permanente _____			
Ville _____		Père Nom _____	Lien avec l'enfant _____
Code postal _____		Prénom _____	Nom _____
Province _____		Numéro de téléphone _____	Prénom _____
		Tél. au travail (si possible) _____	Numéro de téléphone _____
		Courriel _____	Tél. au travail (si possible) _____
NO ASSURANCE MALADIE			
DATE D'EXP.			

1. État de santé

Votre enfant souffre-t-il de:

	Oui	Non
Diabète	☐	☐
Hypoglycémie	☐	☐
Cœur	☐	☐
Scoliose/lordose	☐	☐
Reins	☐	☐
Hypertension	☐	☐
Basse pression	☐	☐
Hernies	☐	☐
Asthme	☐	☐
Hyperactivité	☐	☐
Allergies	☐	☐
Si oui, lesquelles: _____		
Trouble de comportement ☐	☐	☐

Précisez: _____

Votre enfant a-t-il en sa possession une dose d'adrénaline (Épipen, Ana-kit) en fonction de ses allergies ?

☐ Oui ☐ Non

Handicaps

Si oui, lesquels: _____

Épilepsie ☐

Si oui, de quel type ? _____

Interventions chirurgicales ☐

Précisez: _____

Veuillez indiquer tout problème ou toute situation qui mérite une attention particulière quant à la santé de votre enfant: _____

2. Médicaments

Votre enfant prend-t-il des médicaments?

Noms des médicaments	Raison	Posologie	Heure
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Veuillez nous faire connaître les médicaments que vous désirez que la Municipalité de St-Odilon administre à votre enfant en cas de nécessité :

	Oui	Non
Acétaminophène (Tempra, Atasol, Tylénol)	☐	☐
Solutions d'hydratation (Pédialyte)	☐	☐
Antiemétique (Gravol)	☐	☐
Antihistaminique (Bénadryl etc.)	☐	☐
Anti-inflammatoire (Advil, etc.)	☐	☐
Syrop contre la toux (Bénylin etc.)	☐	☐

Qui est autorisé à administrer les médicaments et l'adrénaline à l'enfant ?

☐ L'enfant lui-même ☐ Moniteur

Par la présente, j'autorise les monitrices du camp de jour de St-Odilon à prodiguer tous les premiers soins à mon enfant ainsi que le transport par ambulance vers un établissement hospitalier, si nécessaire.

Dans l'impossibilité de nous rejoindre, j'autorise un médecin à prodiguer tous les soins médicaux requis à son état, y compris la pratique d'une intervention chirurgicale, d'une injection, de l'anesthésie et de l'hospitalisation. Je consens à ce que le personnel médical administre la médication prescrite à mon enfant par le médecin de même que les médicaments décrits sur la fiche médicale. Je déclare que les renseignements donnés sont véridiques et que mon enfant est en bonne santé et apte à participer aux activités du camp de jour de St-Odilon.

Nom et prénom du parent ou tuteur: _____

Signature du parent ou tuteur: _____